Rapport annuel 2012-2013

Conseil national de développement économique des Autochtones
Novembre 2013

Conseil national de développement économique des Autochtones
10, rue Wellington, 9e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
819-953-2994

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2012-2013 du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA, ou « le Conseil »). Le Conseil a posé d'importants jalons cette année, lesquels ont aidé à jeter les bases d'une correspondance exacte entre les politiques et programmes fédéraux et les besoins véritables, sur le terrain, des membres des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Voici les points saillants de 2012-2013 :

- Élaboration d'un plan stratégique triennal, qui orientera le travail du CNDEA vers les domaines d'importance critique pour assurer la rapidité des progrès économiques des Autochtones;

- En juin 2012, parution du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* qui évalue l'état de l'économie des Autochtones en fonction d'un certain nombre d'indicateurs, et fournit ainsi des données comparatives et une base de référence sur la situation économique des Autochtones et des non-Autochtones, en vue de guider l'orientation des politiques et programmes de développement économique des Autochtones;

- En octobre 2012, diffusion de recommandations, *Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets*, qui fournissent des stratégies au gouvernement fédéral pour veiller à ce que les Autochtones, leurs collectivités et les promoteurs de projets puissent collaborer de manière à faire avancer leurs intérêts respectifs;

- En avril 2013, préparation de conseils adressés au gouvernement fédéral, *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves*, qui fournissent des moyens concrets, fondés sur des preuves tangibles, pour surmonter bon nombre des principaux obstacles législatifs au développement économique dans les réserves.

Le Conseil est parfaitement conscient que le développement économique est un processus, et non un projet. Nos conseils au gouvernement fédéral s'inscrivent dans un dialogue qui est en cours afin de veiller à la réalisation de notre vision à longue échéance : ***des Autochtones en santé, bien éduqués, financièrement autonomes et des participants à part entière de l'économie canadienne***.

Le CNDEA se compose d'Autochtones de partout au Canada qui partagent une même conviction : le développement économique est le facteur le plus important de l'amélioration de la vie et du bien-être de tous les Canadiens, aussi bien autochtones que non autochtones. Chaque membre du CNDEA se consacre sans faiblir à l'amélioration de la situation économique des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier sincèrement tous les individus et organisations qui ont contribué à notre travail en 2012-2013. Ensemble, nous pouvons apporter une amélioration sensible au développement économique des Autochtones.

En 2013-2014, le Conseil sera heureux de poursuivre sur la lancée établie dans notre plan stratégique de 2012-2015.

LE CONSEIL

Le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organisme formé par décret le 23 février 1990, dont le mandat est de fournir au gouvernement fédéral des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique à l'intention des Autochtones.

Le CNDEA est un organisme consultatif, unique en son genre, qui regroupe des dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuit, et des Métis provenant de tout le Canada. Le Conseil occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones au Canada.

LES MEMBRES

En 2012-2013, le CNDEA comptait neuf membres provenant de toutes les régions du Canada (l'annexe A fournit des précisions sur sa composition en 2012-2013). Chaque membre offre sa précieuse expertise commerciale, communautaire, opérationnelle et stratégique au travail du CNDEA. Voici les membres du Conseil :

Président : Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique
Chef, Bande indienne d'Osoyoos

Vice-présidente : Dawn Madahbee, Ontario
Directrice générale, Waubetek Business Development Corporation

Membre extraordinaire : Pita Aatami, Québec
Président, Air Inuit Ltd.

Richard Francis, Nouveau-Brunswick
Ex-directeur du développement économique, Première Nation de Kingsclear

John Michael Keyuk, Saskatchewan
Vice-président, G. Raymond Contracting Ltd.

Matthew Mukash, Québec
Grand Chef, Grand Conseil des Cris

Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse
Chef, Première Nation de Membertou

James Ross, Territoires du Nord-Ouest
Président, AuraRoss Resources Limited

Chef Sharon Stinson Henry, Ontario
Chef, Première Nation des Chippewas de Rama

Secrétariat du Conseil national de développement économique des Autochtones, 10, rue Wellington, 9e étage. Gatineau (Québec) K1A 0H4

MILIEU OPÉRATIONNEL ET CONTEXTE

Notre travail de développement économique des Autochtones nous a conduits à observer différentes tendances au fil des ans. Il ressort de notre *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* que les Autochtones au Canada ont réalisé des gains importants sur le plan économique. Nous sommes collectivement davantage présents sur le marché du travail, nous démarrons un plus grand nombre d'entreprises et nous gagnons plus d'argent qu'il y a dix ans à peine; par contre, ces gains ne sont pas répartis également entre les Autochtones au Canada, et d'importants écarts subsistent entre les Autochtones et les autres Canadiens, en matière par exemple de revenu et d'éducation. L'Indice du bien-être des collectivités (IBC) fait état d'un écart important, en termes de bien-être, entre les collectivités autochtones et les autres collectivités canadiennes. Au Canada, 97 % des collectivités des Premières Nations et 96 % des collectivités des Inuit obtenaient une note inférieure à la moyenne des autres collectivités canadiennes. Bien qu'elles soient établies au sein de l'une des économies les plus avancées au monde, les collectivités autochtones continuent à se classer tout au bas de l'échelle de l'IBC.

Historiquement, les Premières Nations ont été empêchées de participer à l'économie dominante au moyen de l'adoption de lois, de règlements et de « politiques indiennes » élaborés et imposés sans qu'elles soient consultées ou qu'elles y consentent. Si les lois et les règlements évoluent généralement dans les contextes extérieurs à la réserve, en revanche la *Loi sur les Indiens*, qui est largement statique, impose aux collectivités qui vivent dans des réserves des règles et des procédures périmées et paternalistes inadaptées à l'économie moderne. Ces obstacles ont nui au développement économique des Premières Nations.

Les membres des Premières Nations, les Inuit et les Métis croient fermement qu'ils doivent participer aux processus dès le début afin de délimiter des solutions qui auront des répercussions sur leur avenir.

Le Canada possède un secteur des ressources naturelles varié et abondant, qui constitue 15 % de son produit intérieur brut et 50 % de ses exportations. Au cours des vingt dernières années, les activités d'exploration et d'exploitation des ressources ont gagné du terrain dans toutes les régions du Canada, apportant ainsi aux collectivités autochtones, sur place, d'importantes occasions sous forme d'emplois, de possibilités d'affaires et de sources de revenus. Selon les projections du gouvernement fédéral, on prévoit que plus de 600 projets d'exploitation de ressources totalisant 650 milliards de dollars en nouveaux investissements seront réalisés au Canada durant les dix prochaines années. De solides données mettent en lumière le rôle de plus en plus central joué par les Premières Nations, les Inuit et les Métis dans la concrétisation de ces projets. En effet, l'industrie minière est aujourd'hui le plus grand employeur d'Autochtones dans le secteur privé. En date de mars 2013, 94 projets sur 105 faisant l'objet d'un examen par le gouvernement fédéral sont en cours d'exécution dans une réserve, un territoire visé par un traité historique ou une région visée ou non par un accord de règlement. On s'entend généralement sur l'importance pour le Canada de l'économie axée sur les ressources, mais le rythme et les moyens de la participation des Autochtones sont sujets à discussion.

Secrétariat du Conseil national de développement économique des Autochtones, 10, rue Wellington, 9e étage. Gatineau (Québec) K1A 0H4

NCR#5853124 - v1

PRIORITÉS DU CNDEA POUR 2012-2015

Relativement au programme politique fédéral, le CNDEA a établi des priorités claires et pluriannuelles, appuyées par une orientation fournie par le Ministère. En 2012-2013, le CNDEA a préparé son plan stratégique 2012-2015 afin d'établir ses grandes priorités à long terme pour le développement économique des Autochtones, ainsi que de guider son travail et ses activités. Ces priorités sont liées à des objectifs pertinents qui aideront à orienter les interventions du gouvernement du Canada qui visent à combler les écarts entre les Premières Nations, les Inuit et les Métis, d'une part, et d'autre part les Canadiens non autochtones.

Pour 2012-2015, le CNDEA a retenu les priorités à long terme ci-dessous :

1. **Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones**
2. **Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets**
3. **Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada**

Dans une lettre du 18 mai 2012, adressée au Chef Clarence Louie, président du CNDEA, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada a énoncé deux priorités du Conseil en 2012-2013 pour contribuer au Plan d'action économique et à la mise en application du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, ainsi que pour appuyer la pleine participation des Autochtones du Canada à l'économie. Voici le contenu des conseils prodigués par le Conseil au gouvernement fédéral touchant le développement économique des Autochtones :

- la préparation de stratégies visant à accroître la participation des Autochtones aux grands projets et à rechercher des moyens particuliers pour les Autochtones au Canada, leurs collectivités et leurs entreprises de participer aux grands projets et d'en tirer parti, ainsi que de nouer et de construire des relations avec l'industrie privée;
- la préparation et l'application d'options pratiques pour remédier aux articles de la *Loi sur les Indiens* qui, selon le Conseil, créent les plus gros obstacles au développement économique des réserves.

POINTS SAILLANTS DU RENDEMENT DU CNDEA

Priorité stratégique 1 – Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

Désireux de guider la rédaction de ses recommandations sur les options et moyens pratiques pour le gouvernement fédéral d'orienter ses efforts de manière à aider les Premières Nations à libérer le plein potentiel économique de leurs collectivités, le Conseil a mis sur pied un sous-comité sur les obstacles au développement économique dans les réserves, mené des études de cas de trois collectivités membres, et rencontré des organisations des Premières Nations et des représentants

fédéraux en vue de discuter des principaux obstacles au développement économique dans les réserves.

En 2011-2012, le CNDEA a entrepris les travaux visant à réaliser des études de cas qui fournissent une appréciation en profondeur et détaillée de l'impact qu'ont les obstacles au développement économique dans les réserves sur les possibilités économiques de la collectivité de Membertou en Nouvelle-Écosse, de la Première Nation des Chippewas de Rama en Ontario et de la Bande indienne d'Osoyoos en Colombie-Britannique. Chaque étude de cas définit les obstacles législatifs et réglementaires posés par la *Loi sur les Indiens* et quantifie leur effet sur le développement économique.

Durant tout l'exercice 2012-2013, le CNDEA s'est appliqué à rédiger des recommandations sur *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves* (avril 2013) qui se rapportent plus précisément à ce qui suit : outils de développement économique périmés et inappropriés; ressources insuffisantes; bureaucratie et aversion au risque de la Couronne; absence de normes de service.

Pour contribuer à l'élimination de ces obstacles, le CNDEA a déterminé que le gouvernement fédéral doit élaborer une approche intégrée tournée vers quatre priorités : améliorer les relations entre la Couronne et les Premières Nations; simplifier les procédures et les processus fédéraux; investir dans les solutions existantes et facultatives; renforcer les ressources humaines dans les réserves.

Sous-comité – Obstacles dans les réserves :

- *Richard Francis, président*
- *Chef Clarence Louie*
- *Chef Sharon Stinson-Henry*
- *Chef Terrance Paul*

Le 21 décembre 2012, au vu de la réforme de la gestion environnementale envisagée à l'époque en conséquence du plan d'action économique de 2012 relevant de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, le CNDEA a écrit aux ministres d'AADNC et d'Environnement Canada pour leur proposer ses recommandations avancées touchant les évaluations environnementales, les examens préalables exigés par la *Loi sur les espèces en péril*, et les processus qui se rapportent aux projets menés dans les terres de réserve des Premières Nations. Les recommandations finales (2.11 à 2.14) dans *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves* traitent des incidences des exigences environnementales sur les projets de développement économique dans les réserves.

L'infrastructure et les services communautaires et commerciaux sont un autre domaine essentiel où il conviendrait de lever les obstacles au développement économique des Autochtones cernés par le CNDEA. En 2011-2012, le CNDEA a publié ses recommandations sur le *financement de l'infrastructure des Premières Nations*; à la lumière toutefois des circonstances particulières des collectivités autochtones nordiques, le Conseil a conclu qu'il fallait établir des recommandations distinctes, qui se rapporteraient aux besoins en infrastructure propres à ces collectivités. Le Conseil a établi un sous-comité chargé d'étudier cette question particulière. On a préparé un énoncé de travail afin que le Conseil mène tout d'abord une analyse approfondie et détaillée de l'infrastructure dans les collectivités autochtones en vue de mieux comprendre les obstacles qui entravent aujourd'hui le développement économique, puis formule des stratégies et des recommandations afin de travailler à partir de ces obstacles ou de les contourner. Le Conseil s'attend à faire avancer ce dossier en 2013-2014.

Sous-comité – Infrastructure nordique :

- *James Ross, président*
- *Richard Francis*
- *Matthew Mukash*

ACTIVITÉS

- Réalisation d'études de cas mettant en lumière les obstacles législatifs et réglementaires au développement économique dans les réserves
- Mise sur pied d'un sous-comité chargé de formuler des recommandations concernant les obstacles au développement économique dans les réserves
- Préparation d'un énoncé de travail sur l'infrastructure nordique et détermination des partenaires financiers
- Rencontres avec les principaux intervenants à Ottawa (Ontario) et Tsuu T'ina (Alberta)
- Comparution devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord afin de présenter une déclaration sur les obstacles au développement économique des réserves, ainsi que des conseils sur la nécessité d'améliorer les processus relevant des dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui traitent de la désignation des terres
- Formulation de recommandations sur *Aplanir les obstacles au développement économique dans les réserves*

Priorité stratégique 2 – Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets

Pour éclairer les recommandations du Conseil, le CNDEA a créé un sous-comité des grands projets, tenu des réunions du groupe de travail, et consulté au cours de l'année les groupes des Premières Nations, des Inuit et des Métis, les promoteurs industriels, et les ministères et organismes fédéraux et provinciaux. En octobre 2012, le CNDEA a rencontré le ministre d'AADNC afin de lui remettre ses recommandations sur *Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets*.

Sous-comité – Grands projets :

- *James Ross, président*
- *Pita Aatami*
- *Matthew Mukash*
- *John Keyuk*

Ce rapport recommande que le gouvernement fédéral élabore et applique, en collaboration avec d'autres partenaires essentiels (notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie privée), une stratégie articulée sur quatre priorités : mettre en lien les collectivités autochtones et l'industrie; raffermir le cadre de collaboration; développer le capital humain; encourager le partage de l'information et la sensibilisation.

Les recommandations mises de l'avant pas le CNDEA représentent un premier pas dans la démarche entreprise par le Conseil pour que les Autochtones profitent pleinement de l'économie du Canada axée sur les ressources. Le CNDEA s'attend à approfondir des éléments particuliers de ce sujet dans les années à venir. Outre son travail sur les grands projets, le CNDEA a participé aux tables rondes sur *Augmenter la participation des Autochtones aux grands projets de ressources*, qui se sont tenues au cours de l'année 2012. Les tables rondes, qui ont obtenu la participation d'un groupe choisi de dirigeants supérieurs multisectoriels provenant des collectivités autochtones et du secteur des ressources naturelles du Canada, se

sont concentrées sur les aspects essentiels des moyens d'améliorer la participation des Autochtones à ces possibilités.

Lors de la tenue des discussions du CNDEA en 2012-2013, le manque à la fois de possibilités et de marchés réservés aux entreprises autochtones par les ministères fédéraux a été perçu comme un obstacle de taille au développement économique des Autochtones. Pour approfondir la question, le Conseil a établi un sous-comité chargé de trouver un moyen d'améliorer tant les méthodes d'approvisionnement du gouvernement fédéral relatives aux entreprises autochtones que les modalités de soutien aux collectivités et entreprises autochtones, en vue de tirer tout le parti des possibilités d'approvisionnement. Cette question sera davantage étudiée et explorée en 2013-2014.

Sous-comité – Approvisionnement :

- *Chef Terrance Paul, président*
- *Richard Francis*
- *John Keyuk*

ACTIVITÉS

- Rencontres avec les principaux intervenants à Membertou (Nouvelle-Écosse) et Kuujjuaq (Québec)
- Création d'un sous-comité chargé de formuler des recommandations sur les grands projets
- Formulation de recommandations sur *Augmenter la participation des Autochtones aux grands projets de ressources*
- Participation à des tables rondes sur la participation des Autochtones aux grands projets de mise en valeur des ressources, qui se sont tenues à Ottawa et Toronto (Ontario)

Priorité stratégique 3 – Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada

À la suite d'un examen de sa gouvernance, le CNDEA s'est efforcé au cours de l'année écoulée d'appliquer une bonne partie des recommandations contenues dans un rapport d'examen de sa gouvernance, *A Review of the National Aboriginal Economic Development Board*, publié par l'Institut sur la gouvernance en mars 2012. En réponse, le CNDEA a préparé son plan stratégique 2012-2015, qui a été remis au ministre d'AADNC le 20 juillet 2012, ainsi qu'aux autres organisations nationales autochtones, aux ministères fédéraux et aux organismes de développement. La création et la large diffusion du plan stratégique du CNDEA ont sensibilisé les gens à ce Conseil, ainsi qu'aidé à établir des réseaux avec d'autres organisations et des liens avec les priorités générales.

Pour réaliser la vision du CNDEA – soit la parité entre les Autochtones au Canada et les autres Canadiens – le CNDEA estime que les Autochtones doivent connaître l'origine de ce Conseil, comment il se tire d'affaire et ce qu'il espère réaliser. C'est dans ce contexte qu'il a rédigé le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, publié en juin 2012.

Le Rapport d'analyse comparative se penche sur l'évolution de l'économie autochtone. Il repose sur trois indicateurs de base (emploi, revenu, et richesse et bien-être) et sur cinq indicateurs sous-jacents (éducation, entrepreneuriat et création d'entreprises, gouvernance, terres et ressources, et infrastructures). Outre ce rapport, le CNDEA a préparé une carte interactive relative aux trois indicateurs de base,

disponible sur son site Web, qui permet aux utilisateurs de consulter les données par province ou territoire et par groupe d'ascendance.

Les principales constatations issues du rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones révèlent ce qui suit : 1) les résultats des Autochtones au Canada se sont améliorés dans un bon nombre d'importantes mesures économiques, notamment l'emploi et le revenu; 2) les résultats diffèrent de façon marquée entre les trois groupes autochtones; 3) des écarts importants séparent toujours les Autochtones au Canada et les autres Canadiens.

Le rapport d'analyse comparative a permis d'accumuler une somme importante de données sur les conditions socioéconomiques des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans tout le Canada, et se révélera indispensable pour suivre et évaluer les résultats des trois groupes autochtones en matière de développement économique. Ce rapport mesurera aussi le degré auquel le gouvernement du Canada a réussi à appliquer le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones.

Par ailleurs, le CNDEA a accru sa participation et sa présence à des tribunes internationales et nationales traitant du développement économique des Autochtones, comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, participé à des tables rondes nationales sur la participation des Autochtones aux grands projets axés sur les ressources organisées par le gouvernement fédéral et les forums sur les politiques publiques, et siégé à des conseils consultatifs sur les politiques et programmes fédéraux. Le Conseil a pris part à des comparutions devant des comités, comme le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, pour donner des conseils sur les modifications proposées des modalités de vote et d'approbation relatives à des désignations de terres proposées en vertu de la *Loi sur les Indiens* (novembre 2012). Le CNDEA a aussi collaboré avec d'autres organismes consultatifs, comme le Comité fédéral de coordination pour le développement économique des Autochtones, le groupe consultatif externe sur les institutions financières autochtones, et le comité d'investissement de l'Initiative sur les partenariats stratégiques.

ACTIVITÉS

- Parution du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*
- Participation permanente au Comité fédéral de coordination pour le développement économique des Autochtones, au groupe consultatif externe sur les institutions financières autochtones et au comité d'investissement de l'Initiative sur les partenariats stratégiques
- Un membre du CNDEA a été un conférencier à l'Association nationale des sociétés autochtones de financement à Vancouver (Colombie-Britannique)

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL EN 2012-2013

La rémunération des membres du Conseil a été fixée le 22 août 1996. En 2012-2013, ils ont reçu les paiements suivants : président, 450 $ par jour; membre, 325 $ par jour.

Secrétariat du Conseil national de développement économique des Autochtones, 10, rue Wellington, 9e étage. Gatineau (Québec) K1A 0H4

ALLER DE L'AVANT : PRIORITÉS DU CNDEA POUR 2013-2014

Comme on prévoit que certains des plus grands projets de mise en valeur des ressources au Canada seront situés au sein des collectivités autochtones ou proches d'elles, la prospérité du pays repose non seulement sur la création de solides partenariats avec les Autochtones, mais aussi sur l'état de préparation de ces derniers aux possibilités qui se présentent, afin qu'ils puissent participer de la manière qui correspond le mieux à leurs aspirations financières, communautaires et culturelles. Dans cette optique, le CNDEA axera ses efforts en 2013-2014 sur le règlement des problèmes de participation des Autochtones aux grands projets axés sur les ressources et sur l'aplanissement des obstacles. Voici les activités au programme du Conseil :

Priorité stratégique 1 – Aplanir les obstacles au développement économique des Autochtones

- Collaborer avec le gouvernement du Canada à l'élaboration et à l'application d'une stratégie fédérale pour faire en sorte que les collectivités autochtones soient prêtes à bénéficier des projets d'entreprise et d'infrastructure liés à la mise en valeur des ressources, et à tirer tout le profit des ententes sur les répercussions et les avantages.

Priorité stratégique 2 – Augmenter la participation des Autochtones à de grands projets

- Collaborer avec le gouvernement du Canada à l'élaboration et à l'application d'une stratégie fédérale qui veille à ce que les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis puissent tirer autant de profit financier des possibilités liées aux ressources que les autres ordres de gouvernement.

Priorité stratégique 3 – Fournir des avis opportuns et pertinents au gouvernement du Canada

- Publier les rapports détaillés sur chacun des indicateurs de base contenus dans le rapport d'analyse comparative.
- Continuer à tenir des réunions trimestrielles du Conseil et à prendre part à des groupes de travail sur le développement économique des Autochtones, quand il y a lieu.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU CNDEA 2012-2013

Membres du CNDEA	Sexe		Ascendance autochtone				Représentation régionale			
	Femme	Homme	Métis	Première Nation[1] TM	Première Nation[1] LI	Inuit	Nord[2]	Ouest (C.-B., Alb., Sask., Man.)	Centre (Ont., Qc)	Est (N.-B., T.-N., N.-É., Î.-P.-É.)
Chef Clarence Louie		X			X			X		
Dawn Madahbee	X				X				X	
Richard Francis		X			X					X
Pita Aatami		X				X	X			
Chef Sharon Stinson Henry	X				X				X	
Chef Terrance Paul		X			X					X
John Keyuk		X	X					X		
Matthew Mukash		X		X			X			
James Ross		X		X			X			
TOTAL 9	2	7	1	2	5	1	3	2	2	2

[1] Traité moderne (TM) ou *Loi sur les Indiens* (LI)

[2] Comprend les trois territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut) et les régions nordiques visées par des revendications territoriales globales : Nunatsiavut, Nunavik, et les terres des Premières Nations visées par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*.